

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Registre ouvert le

.....5../.....11...../.....2025.....

Registre clôturé le

...24.../...11.../...2025.....

| Feuille d'ouverture

Objet de l'enquête Aliénation d'un chemin rural
pour cession à un riverain.

Arrêté d'ouverture de l'enquête

N° 2025 - AR 20 en date du 16 octobre 2025

☒ M / Mme le Maire

☐ M / Mme le Préfet

Commission d'enquête Commissaire-enquêteur

Président de la commission d'enquête :

Titulaires :

M M. DURAND

M

M

M

M

M

Suppléants

M

M

M

Qualité de Commissaire-enquêteur

Qualité de :

Qualité de :

Qualité de :

Qualité de :

Qualité de :

Qualité de :

Qualité de :

Durée de l'enquête

Ouverture le : 5 Novembre 2025

Clôture le : 24 Novembre 2025

Siège de l'enquête Mairie de MONESTIER

Autres lieux, dates et heures de consultation du dossier de l'enquête

Réception du public par le commissaire enquêteur ou membre de la commission

Le mercredi 5-11-25 de 10 h à 13 h

Le de h à h

Le lundi 24-11-25 de 13 h 30 à 15 h 30

Le de h à h

Le de h à h

Le de h à h

Le de h à h

Une réunion publique a été / n'a pas été organisée par le commissaire ou un membre de la commission d'enquête.

'Rayer la mention inutile'

Registre d'enquête composait de 62 feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête, il est tenu à la disposition du public pour y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, ces dernières peuvent être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur ou du président de la commission à l'adresse du siège de l'enquêteur

Le rapport et les conclusions du Commissaire et de la commission d'enquête sont rendus publics et sont disponibles dès leur réception dans chaque lieu où s'est déroulé l'enquête

Observations du public

Valérie THOMAS . Je souhaite que cette voie romaine qui est un patrimoine historique reste dans le domaine commun, proférée de tous les citoyens, et puisse être réhabilitée dans son usage de lieu de circulation et aménagée éventuellement en sentier balisé et animé (panneaux, panneaux guidés etc) en libre accès -

Marie PERELET La voie romaine est dans le domaine public et devrait le rester, et être visible aux randonneurs.

Mme HUBAUT Pour ce b'pse expliquant que cette voie romaine fait partie du patrimoine de CERTAIN et n'a aucune raison d'être transformée en "Voie" pour devenir un chemin, (SOS-SEGALA-NATURE)

GIMENEZ Fern. Louis GIMENEZ Joséphine ARDO Marie Ange
Nous sommes opposés à la modification d'échange des bornes des chemins pour le franc symbolique d'une partie de la voie romaine qui fait partie de notre patrimoine communal et nous souhaitons qu'il le reste.

M COUCOUREUX Jean Pierre -.

Notre patrimoine rural n'appartient-il qu'aux agriculteurs?
Dans l'espace rural vivent des agriculteurs mais aussi une population de jeunes, d'actifs et de retraités à la recherche de nouveaux paysages. Qui plus est ce chemin est chargé d'histoire; laquelle histoire nous ramène aux attraits de la ville de Monestier.
Il ne serait donc injuste d'aliéner ce chemin.
Pour toutes ces raisons, je m'oppose à la vente de ce chemin.

Observations du public

M. Cathala Christian

Je suis passé ce jour à la rencontre de M. le Commissaire Enquêteur. Je lui ai remis un dossier comportant tous les écrits (mails / lettres) adressés à M. le Maire et les Conseillers Municipaux demandant le libre passage sur le chemin rural (Voie Romaine) puis les raisons de ces courriers. J'ai ajouté un compte rendu de visite sur place du chemin rural. J. Cathala

M. Gobin Patrick et M. Hicour Maxime.

Dialogue avec le commissaire enquêteur.

- Mise en évidence d'un litige concernant le tracé exact de la voie Romaine.
- Opposé à l'alignement de ce chemin rural dit "Voie Romaine" en l'état.
- La spoliation d'un chemin rural ne doit pas être attribuée à des fins privées.

Nous pourrions les documents officiellement, par mail et en dépôt ~~sur~~ en annexe ou registre.

M. DUCROS Marie Chantal a déposé un courrier auprès du commissaire enquêteur.

Observations du public

Dominique Guenier

Cette voie romaine que l'on a souvent empruntée quand elle n'avait pas encore été "dérobie" par un agriculteur peu scrupuleux du bien public. Je trouve aussi extrêmement positif que Monstie s'engage à un chemin de randonnée "historiquement documenté" tels ceux de Salles ou de Tarnelonne qui sont très agréables à parcourir tout en s'instruisant. Il serait plus que dommage alors que la commune de Monstie, a fait beaucoup pour mettre en valeur son patrimoine historique que la voie romaine qui a permis l'arrivée du statuere de la mise au tombeau soit effacée de l'histoire de notre commune. Le projet de chemin patrimonial qui serait d'un grand intérêt aussi bien touristique que pour les habitants de la région doit privilégier sur l'intérêt de quelques particuliers.

Clairie Delahaye, médiatrice culturelle pour la mairie de Monstie en 2024 et 2025.

Je ne peux qu'appuyer les témoignages précédents et porter ma modeste contribution au souhait de voir ce bout de chemin rendre à tous et réhabilité. Pour l'agriculteur concerné, ce n'est que "un bout de chemin"; mais c'est ainsi que le patrimoine commun disparaît petit bout par petit bout.

Ce chemin réhabilité ferait une sortie patrimoniale intéressante, car en montant vers St Hippolyte, il y a quelques restes visibles (à entretenir) de l'ancienne voie romaine. Pensons aussi aux générations suivantes!



Christian Cathala, citoyen de Monestiés
20 chemin de La Coste - Monestiés -

Membre des Associations - 'Les Amis du Griffoul' (Monestiés)
- CEGAÏA (Carmaux)
- SOS SEGALA NATURE (Monestiés/Rosières)

M. le Commissaire enquêteur,

Je vous transmets dans ce dossier les courriers que j'ai fait parvenir à M. le Maire de Monestiés et aux Conseiller(e)s Municipa (les) ux en tant que citoyen et à titre personnel:

- 1 Lettre initiale de demande de liberté de passage sur le chemin rural, ancienne Voie Romaine, fermé illégalement par une barrière depuis des années.
(photo de la barrière).
- 2 La réponse de M. le Maire.
- 3 L'ODJ du Conseil Municipal et
- 4 Le document fourni aux Conseillers Municipaux comportant le projet de cession après enquête publique - déjà rédigé - (aucun rappel historique ni discussion lors du Conseil)
- 5 Le Courrier (+ courriel) que j'ai adressé aux Conseillers Municipaux avant le Conseil Municipal (choix d'acceptation ou non du 'fait accompli')
- 6 Le courriel « rectification/confusion » dénonçant l'amalgame entre la non mise à jour du cadastre (concernant le tracé de la route) et la fermeture du chemin rural par une barrière empêchant tout passage.
- 7 Le courriel rappelant qu'il ne s'agit pas d'un chemin rural ordinaire, avec en PJ :
 - 7a - le rappel historique résumé du lien avec le château de Combefa.
 - 7b - le rappel de l'Histoire (plus détaillé) de ce chemin, ancienne Voie Romaine à travers les âges.
 - 7c - les références historiques

Christian cathala



Etant fortement opposé à cette spoliation d'un bien public chargé d'Histoire, et en tant que citoyen, j'ai saisi les Associations qui ont informé à leur tour (dossiers à l'appui):

- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).
- l'UDAP du Tarn (Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine).
- Mme Péradon en charge du plan Départemental PDIPR.
- Le CDAT (Conseil Archéologique du Tarn).
- M. Norkowski, chargé de la Conservation du Patrimoine au sein de l'Intercommunalité.
- L'Association Histoire et Patrimoine du Carmausin.
- M. Pinto chargé de mission Patrimoine à la mairie de Carmaux.

8. En complément: Compte rendu de visite

Christian Cathala
20 chemin de La Coste 81640 Monestiés

25 avril 2025

M. Denis Marty Maire de Monestiés
81640 Mairie de Monestiés

Objet : Appropriation d'espaces publics et chemins communaux
LR/AR

Monsieur le Maire,

Les circulations routières s'avèrent de plus en plus denses et les possibilités d'apprécier pleinement le calme d'une nature agréable, deviennent de plus en plus problématiques. Ce n'est pas sans raisons que lors de sa création, l'équipe du Syndicat d'Initiative d'alors, * accompagnée par la Municipalité avait participé à répertorier des chemins et les éditer dans une brochure pour un projet de développement du tourisme vert.

En tant que citoyen de Monestiés très respectueux en ce qui concerne les Droits et Devoirs de chacun, je me permets ce courrier pour vous alerter sur la fâcheuse tendance consistant pour certains riverains à considérer comme leur appartenant des espaces publics ou chemins communaux en se les appropriant ou fermant leur accès.

L'un de ces chemins mérite une attention particulière car il n'est pas le moindre: il s'agit de l'ancienne 'Voie romaine' qui permettant de rejoindre Monestiés depuis Combefa par Cantegrel tout en évitant le hameau de La Bouysse, débouche route des écoles. Depuis des années, un portail placé au niveau de La Bouysse, empêche un quelconque passage de promeneur ou randonneur sur ce chemin. Or, l'accès libre aux chemins communaux et aux espaces publics est un Droit. Et quiconque s'y oppose transgresse ce Droit.

M. le Maire, une intervention amicale de votre part veillant à cette liberté de passage et faisant respecter ce Droit, irait dans le sens du 'Bien Vivre Ensemble' tel que cité dans votre 'Profession de Foi'.

Veuillez agréer M. le Maire l'expression de mes salutations citoyennes respectueuses.

Christian Cathala



PS : lettre transmise par 'mail' pour information aux conseillers municipaux .

** j'en étais alors le Président*

barrière empêchant le passage -

Monestiés

X

s d'apprécier
problématiques.
tiative d'alors,*
et les éditer dans

une brochure pour un projet de développement du tourisme vert.

En tant que citoyen de Monestiés très respectueux en ce qui concerne les Droits et Devoirs de chacun, je me permets ce courrier pour vous alerter sur la fâcheuse tendance consistant pour certains riverains à considérer comme leur appartenant des espaces publics ou chemins communaux en se les appropriant ou fermant leur accès.

L'un de ces chemins mérite une attention particulière car il n'est pas le moindre: il s'agit de l'ancienne 'Voie romaine' qui permettant de rejoindre Monestiés depuis Combefa par Cantegrel tout en évitant le hameau de La Bouysse, débouche route des écoles.

Depuis des années, un portail placé au niveau de La Bouysse, empêche un quelconque passage de promeneur ou randonneur sur ce chemin.

Or, l'accès libre aux chemins communaux et aux espaces publics est un Droit. Et quiconque s'y oppose transgresse ce Droit.

M. le Maire, une intervention amicale de votre part veillant à cette liberté de passage et faisant respecter ce Droit, irait dans le sens du 'Bien Vivre Ensemble' tel que cité dans votre 'Profession de Foi'.

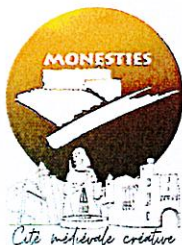
Veuillez agréer M. le Maire l'expression de mes salutations citoyennes respectueuses.

Christian Cathala



PS : lettre transmise par 'mail' pour information aux conseillers municipaux .

* J'en étais alors le Président



Monesties, le 5 juin 2025

M. CATHALA Christian
20 chemin de La Coste
81 640 MONESTIES

Objet : votre courrier du 28 avril 2025

Monsieur Cathala,

J'accuse réception de votre courrier reçu le 28 avril 2025 concernant la barrière installée par M. DUCROS à l'entrée de son terrain agricole.

C'est à juste titre que vous avez attiré mon attention sur cette occupation. Aussi, je vous confirme que j'ai d'ores et déjà pris contact avec le propriétaire. En parallèle, les services de la mairie avec l'appui de notre conseil juriste étudient l'ensemble des possibilités afin de régulariser cette situation.

Mes services et moi-même restons bien entendu disponibles pour tout complément d'informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur CATHALA, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis MARTY
Maire



2

Aux membres du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Salle Conseil Municipal
Le vendredi 5 septembre 2025 à 18H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2025
- Finances :
 - ⇒ Plan de financement Vidéoprotection
- RH :
 - ⇒ Mise à jour du tableau des effectifs
- Sociale :
 - ⇒ Subvention pour les frais pédagogiques année scolaire 2025/2026
 - ⇒ Cantine à 1 €
- Patrimoine - Urbanisme :
 - ⇒ Régularisation cession impasse du Ternier
 - ⇒ Régularisation parcelles BE0157 et BE0158 lieu-dit La Bouysse
 - ⇒ Cession chemin rural lieu-dit La Bouysse
- Questions et information diverses.
 - ⇒ Voie Verte

Comptant sur votre présence.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

A Monesties, le 26 août 2025

Le Maire
Dennis JOLY



POUVOIR :

Je soussigné (e)

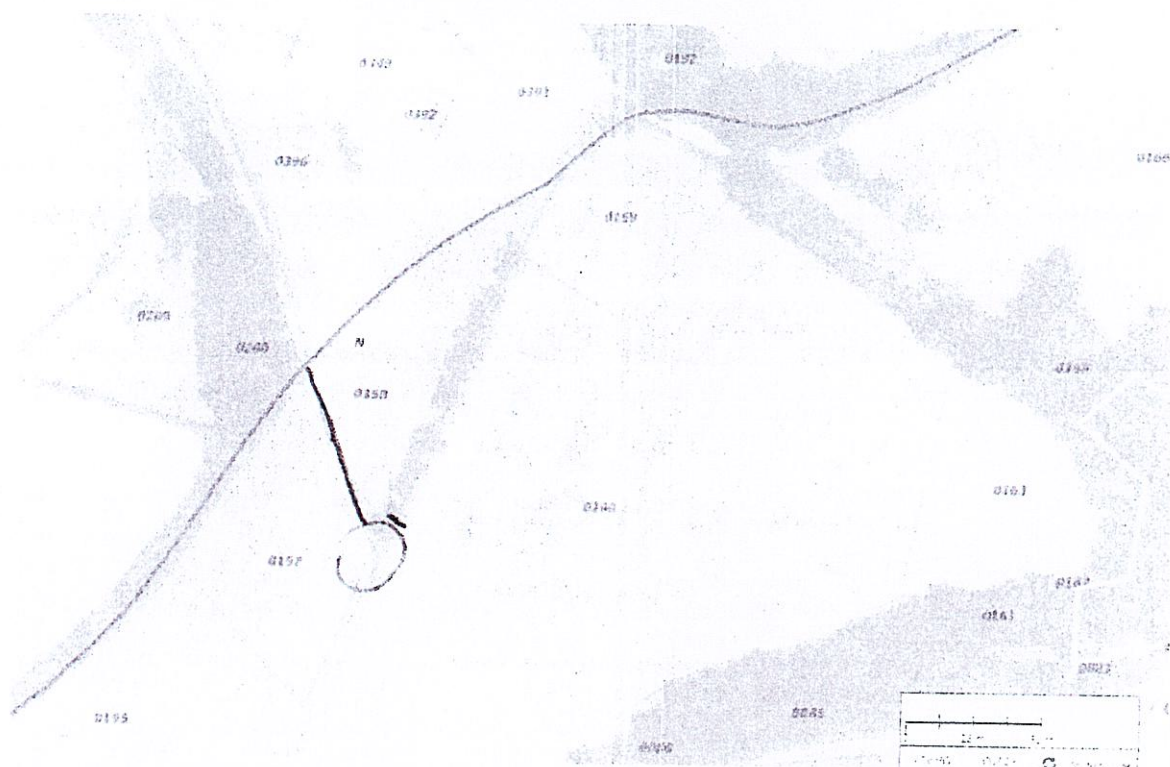
Donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 5 septembre 2025.
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tout vote et signer tout document.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Monesties, le

Signature :



Aussi, il vous est proposé de régulariser l'emprise de la route sur deux parcelles et d'accepter de céder pour l'euro symbolique la partie de chemin rural, qui n'est pas affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années à M. DUCROS Bernard. En effet, ce chemin situé entre les parcelles BE0158 et BE160, propriété de M. DUCROS, est exploité depuis de nombreuses années, sans qu'il y ait de promeneurs.

PROJET : Après en avoir délibéré,

Le chemin rural situé à La Bouyssonne n'est plus affecté à l'usage du public depuis plus de 40 ans, qui n'a pas lieu de l'utiliser. L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement au riverain, en l'occurrence M. DUCROS Bernard, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à la régularisation de l'emprise de la route communale entre les parcelles BE0157 et BE0158.
 - De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de La Bouyssa, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

↑ Ce dernier point a été retiré lors du Conseil Municipal.

Le 3 septembre 2025

Mesdames, Messieurs, Adjoints et Conseillers Municipaux,

J'ai vu sur le Site de Monestiés - rubrique "Vie municipale" - qu'était porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le projet de cession du chemin rural (ancienne voie romaine) lieu dit 'La Bouysse.

Ce choix, plutôt que de faire valoir le Droit, contribue donc à rendre légitime l'appropriation illégitime d'un bien public... ce que j'avais évoqué.

Ce chemin, depuis la barrière posée, n'incite évidemment plus les randonneurs à s'y engager alors qu'il était pratiqué auparavant.

Donc,

En faisant ce choix de facilité, éludant le problème de fond, sera cautionnée la politique du 'fait accompli', du Non Droit, servant d'exemple à tout citoyen se permettant d'agir de la sorte.

En faisant ce choix, sera privilégié l'intérêt d'un seul au détriment de tous, l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général.

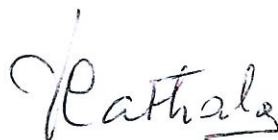
Rien n'oblige à céder ce chemin. En entérinant ce choix, c'est un nouvel espace naturel, une possibilité de s'écarter de la circulation routière de 'La Bouysse', une liberté dont seront privés les marcheurs monestiésains et les randonneurs.

Et ceci définitivement !

Vous déciderez en votre âme et conscience...

Veuillez agréer, Mmes et Mrs les Conseiller(e)s l'expression de mes salutations citoyennes cordiales et respectueuses.

Christian Cathala



Mail

rechercher ...

nouveau supprimer répondre | transférer spam déplacer vers autres

boîte de réception

chcathala@wanado...

brouillons (8)

envoyés (343)

spam

corbeille (1)

mes dossiers

courriels Voie Rom.

divers

plans méthaniseurs

SAS SEDALA

395,89 Mo utilisés / 10 Go

[besoin de plus d'espace ?](https://boutique.orange.fr/options/giga-mail-boite-messagerie)
(<https://boutique.orange.fr/options/giga-mail-boite-messagerie>)

⊕

← retour

↶ précédent

↷ suivant

07/09/25 10:41

détails

⊕

rectification / confusion

Christian CATHALA

à : marty.denis@orange.fr, et 15 de plus ...

M. le Maire,

Mesdames et Messieurs, Conseiller(e)s Municipa(les)ux,

Je me permets ce message suite à la réunion du CM de vendredi.

Il m'est apparu un amalgame que je tiens à rectifier: celui de la date de modification du tracé de la route associée à celle du portail posé barrant le chemin rural

Si le cadastre n'a pas été modifié (et cela daterait de plus de 45 ans comme il a été dit) concernant l'emprise de la route entre les parcelles B 157 et B158 , le chemin rural répertorié historiquement, lui, n'a été fermé par M. Ducros père qu'aux environs de 2005/2006 alors que l'Association 'Les Amis du Griffoul' créée en 2004 souhaitait le réhabiliter en y organisant une randonnée.

M. Jacky Martin alors Président de l'Association (j'en étais trésorier adjoint) s'était heurté à l'opposition de M. Ducros père et avait abandonné le projet.

C'est à ce moment là que le chemin a été fermé en haut par une barrière et plus bas par un grillage pour éviter des passages de randonneurs, M. Ducros craignant des incidents avec ses vaches.

Evidemment, les gens n'osaient plus passer.

Il y avait certainement mieux à proposer et cette fermeture n'aurait jamais dû être tolérée.

Veuillez agréer, M. le Maire, Mmes et Mrs mes salutations cordiales et citoyennes.

Christian Cathala

6

Mail

rechercher ...

boîte de réception

chcathala@wanado...

brouillons (8)

envoyés (343)

spam

corbeille (1)

mes dossiers

courriels Voie Rom.

divers

plans méthaniseurs

SAS SEDALA

nouveau supprimer répondre | transférer spam déplacer vers autres

retour

précédent

suivant

suite conseil du 05/09

Christian CATHALA

23/09/25 14:22

détails

à : Benazech Roland, Blanc Dany, Cortese Jean Louis, Ducros Alexandre, Durand Joselle, faugères Karine, Frayssinet Sylvie, Goulesque Didier, Lequeux Jean Louis, Pietropoli Jean Philippe, Risse Sylvie, Routhe Jean Paul, Selam Fatima
cc : marty.denis@orange.fr
ccl : patrick gubin, Max Maignal, Christian CATHALA, Jean Baptiste Poisson

2 pièces jointes tout télécharger

395,89 Mo utilisés / 10 Go
[besoin de plus d'espace ?
\(https://boutique.orange.fr/options/giga-mail-boite-messagerie\)](https://boutique.orange.fr/options/giga-mail-boite-messagerie)

Mesdames et Messieurs Conseiller(e)s Municipa(les)ux,

Lors du Conseil municipal du 05/09/, vous avez accepté, en votre âme et conscience, le texte rédigé d'avance, (sans aucune remarque ni opposition marquée de votre part) proposant de soumettre à enquête publique la cession (1€ symbolique) du chemin rural, ancienne 'Voie Romaine' reliant Monestiés à La Bouysse.

Ce chemin n'est pas un chemin rural ordinaire.

Je livre à votre lecture, je n'en doute point attentive,

- d'une part une étude approfondie et détaillée de son histoire depuis les temps anciens à nos jours,

- d'autre un résumé davantage focalisé sur le lien à travers les âges "Monestiés, La Bouysse, Combefa."

A votre réflexion et bonne lecture.

Salutations cordiales et citoyennes,

Christian Cathala

Résumé historique

Le tronçon de voie "romaine" est un patrimoine inestimable puisqu'on peut jalonner son histoire à travers les siècles.

Datant de la préhistoire, le tracé a été repris au Haut Moyen âge avec des restes visibles. (voir tracé des n°9 réf - - -)

Témoin physique de la longue histoire de Monestiés, il permet de comprendre les traces cachées du paysage :

- **D'abord à la Peyrade** (de l'occitan *La Peyrada* : « endroit pierreux » et donc "chemin empierré"), **en bordure de la commune de Trévien, où se dresse le dolmen de Nougayrol.** (du latin *nux, nucis*, « noix, noyer » on utilisait beaucoup l'huile de noix pour la cuisine et l'éclairage et le tourteau de noix servait à faire un "nougat" médiocre).

- **Ensuite de Monestiés à La Bouysse et Combefa:**

Cette Voie Romaine est un **Chemin 'roumieux': l'hôpital St Jacques** accueille les pèlerins dès le 13ième siècle. On y admire aujourd'hui, dans l'ancienne salle des malades transformée en chapelle, une mise au tombeau splendide datée de 1490. Elle provient du château épiscopal de Combefa. une forteresse médiévale bâtie vers 1270, pour les évêques d'Albi qui l'abandonnent en 1720

Cette Voie Romaine est une **Voie marchande:** Les marchands du Moyen Age l'empruntaient pour éviter Albi, venant de Rodez pour se rendre à Toulouse ou inversement, franchissant **le pont de Candèze** avant de s'arrêter à **l'Eglise St Pierre** construite en style roman au 12ième siècle et reconstruite au 16 ième siècle après les destructions dues aux combats de la croisade des Albigeois.

Le château de Combefa qui est implanté sur un éperon rocheux dominant de 80 mètres le ruisseau la Zère, affluent du Cérou **a pour vocation de surveiller cette route de Rodez à Toulouse.**

De ce château provient l'ensemble statuaire commandé par Louis 1er d'Amboise, évêque d'Albi (1474-1502) pour décorer la chapelle de son château de Combefa, consacrée en 1490. Le château, résidence des évêques d'Albi, est peu à peu abandonné au profit de celui, moderne, du Petit Lude à Albi et voué à la démolition. Le transfert, la procession, a lieu le 1er juin 1774, pendant 3 jours, à l'aide de 14 charrettes attelées de bœufs par un chemin escarpé et sinueux sur un terrain cahoteux (chaque statue pèse environ 400 kg). **Le convoi a dû emprunter la voie "romaine" qui, après la Bouysse passe entre Combefa et Saint Hyppolyte.**

Ce tronçon de voie n'est pas un simple trait sur une carte, il relie ce chef-d'œuvre, unique au monde, aux ruines romantiques du château de Combefa.

*Sur la carte de Cassini figure **un moulin à vent à La Bouysse** . Les moulins à vent se généralisent en Europe vers le XII^e siècle. Le moulin est bien indiqué sur la carte de 1860 au 80.000e.*

La voie "romaine" relie ce moulin à vent non seulement au centre de Monestiés, mais aussi aux exploitations agricoles qui viennent apporter à moudre les céréales qu'elles cultivent: blé millet , seigle broyés dans le moulin de la Bouysse.

Ce tronçon de voie n'est pas un simple trait sur une carte, c'est l'artère vitale qui depuis des siècles fait le lien entre les habitants des lieux, les passants, les pèlerins venus de tous les horizons et d'au-delà des frontières.

Le tracé de l'ancienne voie dite "romaine" relie tous les témoins du passé de Monestiés. C'est un *"lieu de mémoire, porteur au présent de valeurs symboliques de la « mémoire collective du passé »(P.Nora).*

Brader ce tronçon de voie antique et même préhistorique, à un exploitant agricole qui l'a déjà accaparé de force, est une atteinte grave à la mémoire collective des Monestiesain(e)s,

Nous demandons à Monsieur le Maire de Monestiés de rendre à ce témoin historique, sa fonction initiale, de le restituer au patrimoine communal et de laisser le passage libre aux randonneurs.

historique plus détaillé

Un Historique de la Voie Romaine ... (Janine Hubaut historienne /géographe)

Le maire est **l'autorité de police administrative au nom de la commune**. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de **sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique**. Il est **protecteur du patrimoine**.

Le tronçon de voie "romaine" doit être protégé car non seulement c'est un témoin physique de la longue histoire de Monestiés, mais il permet de comprendre le palimpseste d'un paysage qui est l'expression objective de civilisations que l'on découvre au fil de son déroulement.

Ce tronçon de voie "romaine" est un patrimoine inestimable puisqu'on peut jalonner son histoire à travers les siècles.

A Combefa (sur commune de Monestiés-sur-Cérou: point gallo-romain signalé sur la carte n° 9 de la Carte archéologique de la Gaule Romaine (un travail monumental commencé en 1931 qui a duré 20 ans et qui s'est enrichi à partir de 1988 des 138 volumes de la Carte archéologique de la Gaule (CAG), aujourd'hui numérisés sur le site Gallica: le maire de Monestiés devrait être fier d'avoir un tel patrimoine sur son territoire!)

A La Bouysse («*touffe de buis, buis, buisson*»), en deux points situés de part et d'autre du chemin, en haut de la côte du Moulin à Vent on a trouvé les ruines d'habitations aménagées dans des rochers calcaires sur le rebord du Causse, au sommet du versant Sud de la vallée du Cérou, occupées par les Rutènes avant la conquête de la Narbonnaise par les Romains. Des tuiles à rebord, des céramiques sigillées et une monnaie de Claude ont été recueillies. La toponymie nous indique qu'à Combefa (*cumba*: mot gaulois pour parler d'une petite vallée encaissée généralement sèche

+ *fanum* mot latin pour un petit temple romain, un sanctuaire au bord de la route).

Cette voie a donc été construite par-dessus une section de chemin pré-existant.

Le tracé a été repris au Haut Moyen âge à la Peyrade (de l'*occitan La Peyrada* : «*endroit pierreux* » et donc "*chemin empierré*"), en bordure de la commune de Trévien, où se dresse le dolmen de Nougaurol (du latin *nux, nucis*, «*noix, noyer* » et en occitan *noguier*+ le suffixe occitan *-airòla/-eiròla*, collectif indiquant une noyeraie; on utilisait beaucoup l'huile de noix pour la cuisine et l'éclairage et le tourteau de noix servait à faire un "nougat" médiocre).

Ce mégalithe a imposé le tracé de la route. Près de la Bouysse se trouve un lieu-dit "Ragoul" (un toponyme transformé en hydronyme "*Raoul*"): il s'agit d'une ancienne villa romaine. Elle évoque la conquête romaine et la création de « *villae* » qui étaient des domaines agricoles travaillés par des esclaves où l'on cultivait essentiellement du blé, du millet et du seigle, broyés dans le moulin de la Bouysse dont la trace de l'emplacement nous est parvenue.

A côté de ces grandes exploitations il y a un grand nombre de petits paysans qui vivent en polyculture sur des propriétés morcelées. Ce sont souvent des métairies qui portent, sur la carte de Cassini, le nom de *borio* (*Borio de Groc- groc* signifiant "*jaune*"?) *borie* (*Borie Blanche*) ou de *mas* (*Mas Blanc*).

Ces bories et mas sont la propriété de l'Église, de nobles qui les donnent en fermage ou en métayage. Près de la *Borie Blanche* se trouve "*Canourgues*". Ce terme vient de "canorgue ou" chanoine" qui a droit aux revenus de certaines terres qu'on lui payait annuellement.

Le château de Combefa qui est implanté sur un éperon rocheux dominant de 80 mètres le ruisseau la Zère, affluent du Cérou a pour vocation de surveiller la route de Rodez à Toulouse. Cette route est en effet parcourue par les bandes de routiers au cours de la guerre de 100 ans, pendant les guerres de religions, etc.....

On sait qu'il abrite des gens d'armes. Ceux-ci, en 1440, tiennent prisonniers deux habitants de Cestayrol convaincus d'avoir mis à mort une bête de somme. Les consuls de Cestayrols doivent emprunter pour payer la rançon. De tout temps les habitants ont cherché à se protéger des bandits de grand chemin et *La Bouysse* recèle dans son sous sol le témoignage d'un habitat de refuge qui paraît dater de la fin de l'époque romaine : derrière des murs servant de défense, existaient sans doute des cabanes de branchages à usage temporaire.

L'occupation de ces lieux se continue au cours des siècles suivants puisque sur la carte de Cassini figure un moulin à vent qui est devenu par la suite toponyme. Les moulins à vent se généralisent en Europe vers le XII^e siècle et on les trouve sur les côtes maritimes sur des éminences isolées ou groupées. Le moulin est bien indiqué sur la carte de 1860 au 80.000e.

La voie "romaine" le relie non seulement au centre de Monestiés, mais aussi aux exploitations agricole qui viennent apporter à moudre les céréales qu'elles cultivent.

Ce tronçon de voie romaine est donc un "lieu de mémoire" qui a été foulé de la préhistoire (présence des Rutènes) à nos jours. Il est d'une importance bien visible aujourd'hui.

Les marchands du Moyen Age l'empruntaient pour éviter Albi, venant de Rodez pour se rendre à Toulouse ou inversement, franchissant dès le 12^{ième} siècle au bas de la côte le pont de Candèze avant de s'arrêter à l'Eglise St Pierre construite en style

roman au 12^{ème} siècle et reconstruite au 16^{ème} siècle après les destructions dues aux combats de la croisade des Albigeois.

Ce chemin est aussi une draille empruntée par les troupeaux qui transhument vers des pâturages d'altitude. Hors les murs, le foirail atteste de l'activité marchande ancienne de Monestiés (13 foires par an.) Au lieu dit la Barthelière (vieux français, *barthe*= *buisson, bouquet de bois*), à la confluence de Cérou et du Ceret, les nombreux fragments d'amphores mis au jour attestent de l'insertion très tôt du site dans les flux commerciaux avec la côte méditerranéenne.

Les remparts de la ville sont percés pour donner accès à la place du foirail; dès le 18^{ème} siècle le comblement des fossés permet d'offrir aux habitants une promenade ombragée, les Lices, le long du Cérou, qui enlace Monestiés, l'âme même du village.

L'ancienne voie romaine est aussi un "chemin roumieux" fréquenté par les pèlerins de Compostelle. Un hôpital St Jacques les accueille dès le 13^{ème} siècle. On y admire aujourd'hui, dans l'ancienne salle des malades transformée en chapelle, une mise au tombeau splendide datée de 1490. Il provient du château épiscopal de Combefa, une forteresse médiévale bâtie vers 1270, pour les évêques d'Albi qui l'abandonnent en 1720.

Cet ensemble statuaire a été commandé par Louis 1^{er} d'Amboise, évêque d'Albi (1474-1502) pour décorer la chapelle de son château de Combefa, consacrée en 1490. Le château, résidence des évêques d'Albi, est peu à peu abandonné au profit de celui, moderne, du Petit Lude à Albi et voué à la démolition.

Ce sont les habitants de Monestiés qui sauvent les œuvres: l'attachement des Monestiésains à leur patrimoine trouve déjà à cette époque une expression éclatante.. Ils obtiennent du Cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome et archevêque d'Albi, l'autorisation de les transporter de Combefa à Monestiés.

Le transfert, la procession, a lieu le 1^{er} juin 1774, pendant 3 jours, à l'aide de 14 charrettes attelées de bœufs par un chemin escarpé et sinueux sur un terrain cahoteux (chaque statue pèse environ 400 kg). Le convoi a dû emprunter la voie "romaine" qui, après la *Bouysse* passe entre *Combefa* et *Saint Hyppolyte*. **Ce tronçon de voie n'est pas un simple trait sur une carte**, il relie ce chef-d'œuvre unique au monde aux ruines romantiques du château de Combefa, c'est l'artère vitale qui depuis des siècles fait le lien entre les habitants des lieux, les passants, les pèlerins venus de tous les horizons et d'au-delà des frontières.

Ce rappel historique montre la richesse patrimoniale de Monestiés, mentionnée une première fois en 936. Ce nom viendrait de « monasterio » qui signifie « monastère ».

Le tracé de l'ancienne voie dite "romaine" relie tous les témoins du passé de Monestiés. C'est un "lieu de mémoire, porteur au présent de valeurs

symboliques de la « mémoire collective du passé »(P.Nora). Brader ce tronçon de voie antique et même préhistorique, à un exploitant agricole qui l'a déjà accaparé de force, est une atteinte grave à la mémoire collective des Monestiesain(e)s, déjà atteints par la dégradation annoncée de leur paysage. Le maire, qui est gardien du patrimoine doit aussi en être le promoteur de la valeur patrimoniale du territoire qui lui a été confié. Maurice Le Lannou, géographe, présente le paysage comme *"un livre de sagesse et de raison», dans lequel s'inscrit la dialectique des rapports de l'Homme et de la Nature.* Nous demandons à Monsieur le Maire de Monestiés de rendre à ce témoin historique, sa fonction initiale, de le restituer au patrimoine communal et de laisser le passage libre aux randonneurs.

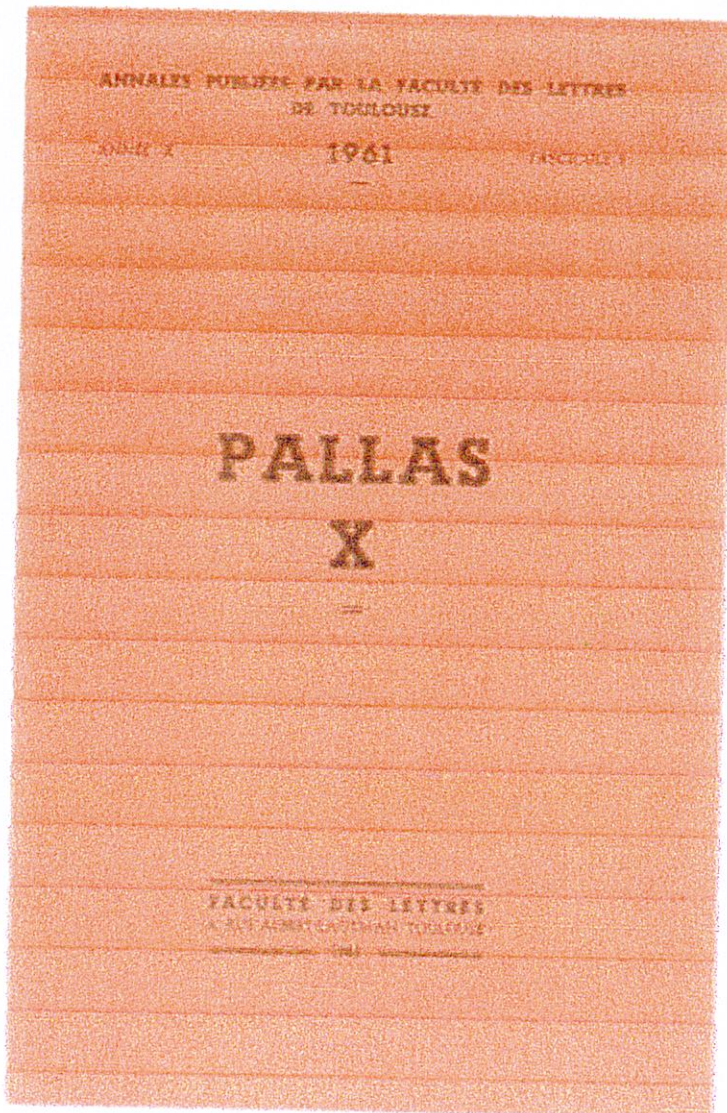
Références historiques



Plan

- 1. Moyen age et Haut Moyen age
- 2. Époque Gallo-Romaine
- 3. Époque Gauloise

Figures



Une voie ancienne de Toulouse à Rodez

[article]

⊕ André Soutou

Pallas. Revue d'études antiques Année 1961 10 pp. 97-107

7c

André Soutou, *Une voie ancienne de Toulouse à Rodez*, extrait des *Annales publ. par la Faculté des Lettres de Toulouse*, Pallas, X, 1961, pp. 97-107 [compte-rendu]

☺ Raymond Sindou

Revue Internationale d'Onomastique / Année 1962 / 14-3 / p. 238

André Soutou, *Une voie ancienne de Toulouse à Rodez*, extrait des *Annales publ. par la Faculté des Lettres de Toulouse*, Pallas, X, 1961, pp. 97-107... André Soutou, *Une voie ancienne de Toulouse à Rodez*, extrait des *Annales*, publ. par la Faculté des Lettres de Toulouse, Pallas, X, 1961, pp. 97-107. Tout au long de la route qui joignit jusqu'au xvme siècle Toulouse à Rodez, M. Soutou s'attache à retrouver des matériaux archéologiques et toponymiques qui témoignent que cette voie existait déjà dans le Moyen Âge, à l'époque gallo-romaine.

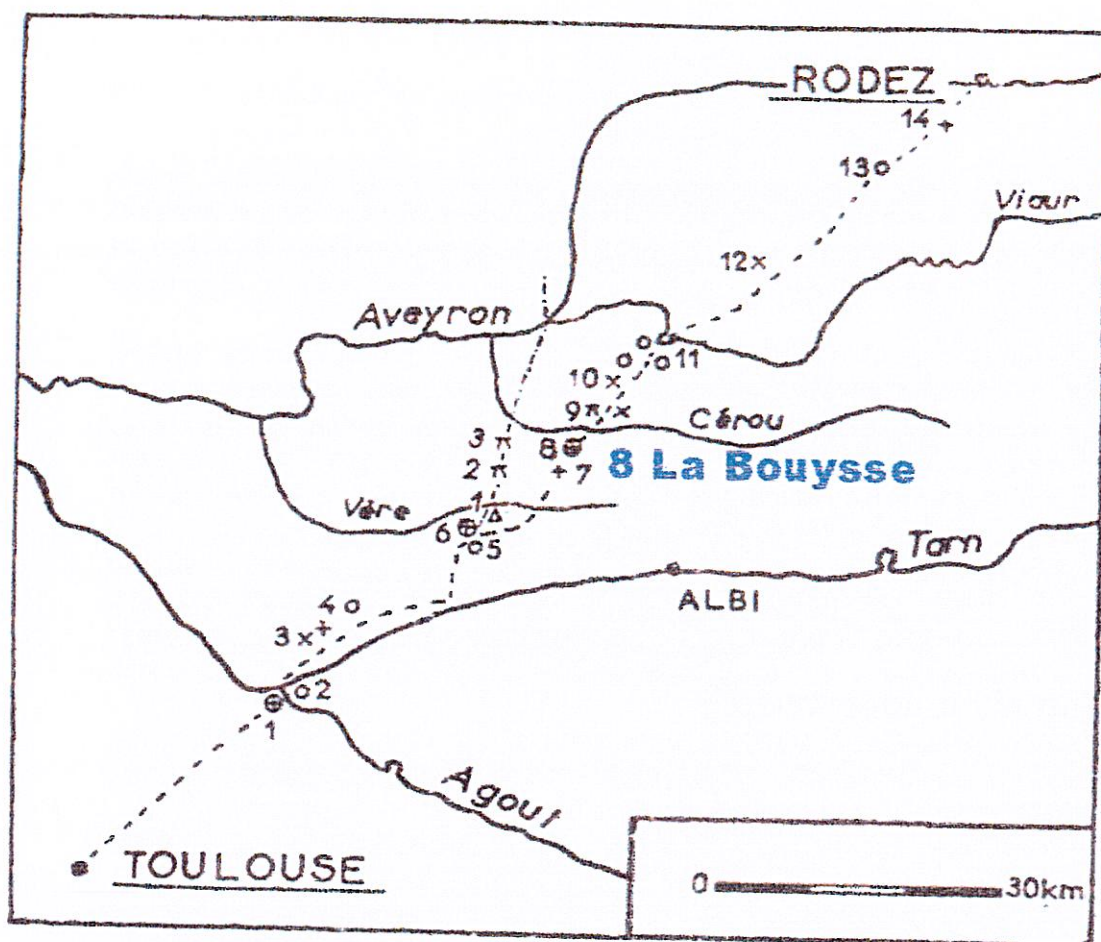


FIG. 3.

La voie ancienne Toulouse-Rodez par Monestiès et le Pont-de-Cirou.

Légende : -.-.-.- : tracé du XVII^e siècle; -.-.- : embranchement vers Villefranche-de-Rouergue; o : motte; + : point gallo-romain; ⊕ : vestiges gaulois; $\overline{\Lambda}$: dolmen; 1 : menhir; x : toponyme; 1 : La Pointe; 2 : La Tour; 3 : camí Toulzo; 4 : Saint-Salvi-de-Coutens; 5 : Broze; 6 : Granéjoul; 7 : Combefa; 8 : La Bouysse; 9 : La Peyrade; 10 : Lempéry; 11 : Moutette - Truc de Garret - Souels; 12 : camí Roudanés; 13 : La Mothe; 14 : Le Couderc; 1 : Vieux; 2 : Le Cayrou de l'Empéry; 3 : La Gazelle.

subsistent cependant sur l'identification des deux derniers relais avant Rodez, puisque aucune localité moderne du nom de *La Maison-Neuve* et de *La Bourie* ne semble exister entre Le-Pont-de-Cirou et Rodez. Il s'agit donc vraisemblablement d'une erreur commise par Tavernier.

En tout cas, il semble certain, à en juger par les deux cartes, que ce chemin direct de Toulouse à Rodez, non seulement était très important — le vide des deux côtés de la route, sur la carte Tavernier, est fort éloquent — mais encore qu'il constituait le seul itinéraire pratiqué par les voyageurs se rendant du Toulousain en Rouergue.

Il faut noter enfin que cette route a été abandonnée dès le XVIII^e siècle, puisqu'elle ne figure pas sur les cartes de Cassini. Seul le tronçon Toulouse-Gaillac subsiste encore à cette époque; mais déjà, comme de nos jours, le chemin habituel de Toulouse à Rodez fait le détour d'Albi.

Bien que notre enquête sur le terrain ait été très limitée, nous avons pu constater en deux points les vestiges apparents de cet ancien tracé :

— d'abord, entre Saint-Sulpice et Rabastens, où la route ancienne quitte la N. 88 au Sud de la ferme de Pujade, pour gravir les coteaux de la rive droite du Tarn et passer à Puicheval. Ce tracé, qui est encore indiqué sur la carte de Cassini, a été remplacé en 1738 (5) par une nouvelle route qui longe le Tarn jusqu'à Gaillac;

— ensuite, aux environs de Monestiés-sur-Cérou, où l'on peut suivre le vieux chemin de part et d'autre de la rivière. Au Sud-Ouest, une fois passé le pont de Candèze, il monte vers le Moulin à Vent / près de La Bouysse / passe à mi-distance entre Saint-Hippolyte et Combefa et franchit la Zère au Sud-Ouest de La Coste. Au Nord-Est, on voit ses traces au-dessus du Moulin de Bertrand et il se dirige vers le Céret qu'il atteint près de Maraval.

De plus, le souvenir de cette voie directe reliant Toulouse à Rodez s'est conservé dans les traditions locales: on l'appelle *camí Toulzo* (6) dans la région de Saint-Sulpice - Rabastens - Lisle - Gaillac (département du Tarn) et *camí Roudanès* (7) dans la région de Naucelle en Aveyron. Ces deux expressions, toujours bien vivantes, indiquent clairement les deux points d'aboutissement de l'itinéraire: Toulouse et Rodez.

..

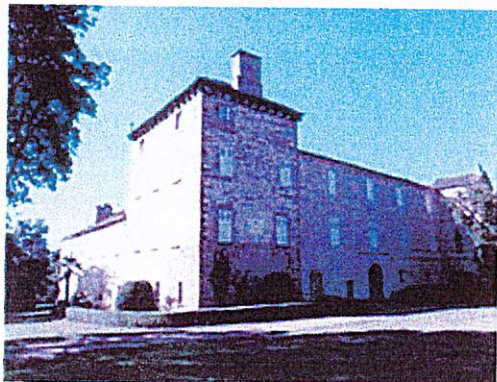
(5) E. NÈGRE, *Toponymie du canton de Rabastens*, Paris, 1959, § 70, p. 37.

(6) *Ibidem*, § 1613, 22, p. 336.

(7) H. ENJALBERT, *À travers le Ségala*, Rodez, 1950, p. 27.

Le château de Saint-Hippolyte est un château situé dans la commune de [Monestiés](#) dans le département du [Tarn](#), en [France](#) et inscrit aux [monuments historiques](#) depuis le 18 mars 1999¹.

Historique



extrait Wikipedia

Façade sud encadrée de tours carrées

Le site de Saint-Hippolyte est fréquenté depuis très longtemps, **une ancienne voie romaine traversant le domaine**. Un testament en 1313 de Mabelia de Najac, veuve de Pons de Monestiés et de Saint-Hippolyte représente la première trace écrite du château. Durant les deux siècles suivants, l'on trouve en la seigneurie de Saint-Hippolyte les Paulin de Monestiés et les Mirabel, en outre co-seigneurs de Monestiés. Des traces de reconstruction ancienne témoignent de dégâts subis durant la [guerre de Cent Ans](#)².

Pendant les [guerres de religion](#), en 1595, le 23 juillet, le château est assiégé et pris aux catholiques par [Anne de Lévis](#), duc de Ventadour.

Complément

Christian Cathala
20 chemin de La Coste
Membre de l'Association CEGAÏA

M. le Commissaire Enquêteur

Objet : Compte rendu de rencontre et visite avec M. Ducros

Monsieur le Commissaire,,

Le vendredi 31 octobre, de 11h à 12h, avec M. Maignal, Président de l'Association CEGAÏA nous avons rencontré M. Ducros afin de lui présenter notre projet de création d'un sentier patrimonial empruntant le chemin rural 'Voie Romaine' lié à l'Histoire de la Cité Médiévale. Avant toute chose, M. Ducros nous a signifié que la route entre les parcelles 157/158 lui appartenait à moitié, l'autre moitié appartenant à M. Portalier. Que s'il libérait le passage sur la Voie Romaine le long de la parcelle 158, il fermerait la route. (?)
Ensuite, Il nous a accompagnés en bordure de ce chemin longeant la parcelle 158 jusqu'aux parcelles 159/152

D'après M. Ducros :

- Cette Voie Romaine a une largeur d'environ 2m. Il a obligation d'entretenir et défricher ses terres mais n'est pas tenu d'entretenir la Voie Romaine ; elle est donc embroussaillée.
 - Permettre le passage de promeneurs et randonneurs est un gros risque d'accidents possibles généré par ses vaches.
- Arrivés à la parcelle 159, il nous montre les difficultés à distinguer le tracé du chemin, notamment par l'effondrement du talus encombrant celle-ci en bordure de cette parcelle.

Notre constat :

- Le problème de la route non régularisée sur le cadastre ne concerne pas notre projet.
 - La sécurité avec le bétail ne justifie en rien l'interdiction de passer : dans l'Aveyron, l'Aubrac, ... il existe de nombreux sentiers de randonnée passant entre des pâturages, sécurisés par des clôtures.
 - Nous avons longé facilement cette 'Voie Romaine' embroussaillée depuis la parcelle n°158 jusqu'à la parcelle n°159.
- A cet endroit, en effet, la Voie Romaine a disparu, défoncée sur quelques mètres par un terrassement permettant la traversée du bétail et le passage d'engins agricoles en prolongement du chemin venant de la route vers la parcelle n°159.
L'éboulement indiqué par M. Ducros se situe juste en dessous, le long de ce passage.

En conclusion,

- La Voie Romaine au niveau de la parcelle 159 a subi de gros dommages.
- M. Ducros nous a dit lui-même ne pas entretenir ce chemin bien embroussaillé ne lui appartenant pas.
- Ce chemin rural mérite d'être réhabilité et je souhaite comme proposé qu'il en soit fait un sentier patrimonial lié à l'Histoire de la Cité Médiévale afin d'en maintenir sa mémoire.
- D'où ma demande initiale de ré-ouverture et liberté de passage.

Christian Cathala



Dossier Chemin de la Bouysse Voie Romaine

1 Rappel de la législation « enquête publique »

2 Croquis et information sur ce chemin

Le plan du méthaniseur tel que déposé en préfecture lors de la demande de permis est sans l'indication de l'accès depuis la route et montre bien de par sa disposition que depuis le début on a prévu de s'approprier ce chemin pour permettre l'alimentation du méthaniseur depuis la Route de La Bouysse

3 détail de cette voie romaine avec le parcellaire

4 L'article des associations CEGAIA et SOS SEGALA NATURE publié dans le TARN LIBRE

5 Un résumé de l'histoire et patrimoine de cette voie romaine qui fait partie du trajet Toulouse – Rodez.

(un document plus complet est en cours et sera remis avant la fin de cette enquête)

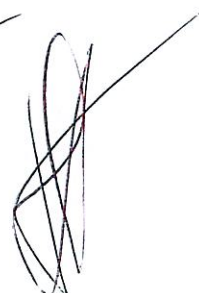
6 Le parcours de randonnée « Patrimoine , architecture et histoire » proposé par l'association CEGAIA

7 Le descriptif du parcours avec les intérêts de cette randonnée

8 En annexe

une archive montrant qu'il y a déjà eu des tentatives d'appropriation de chemin, mais que le maire a fait appel au préfet pour rétablir ce chemin public (chemin de Gaillac à Monestiés 1840)

le 5 novembre 2015
Marc HUMAULT



14/11

☐ Versions Liens relatifs

1/8

• Article R161-26

Modifié par DÉCRET n°2015-955 du 31 juillet 2015 - art. 1

La durée de l'enquête publique est fixée à quinze jours.

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Le projet d'aliénation ;
- b) Une notice explicative ;
- c) Un plan de situation ;
- d) S'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le ou les maires ayant pris l'arrêté prévu à l'article R. 161-25 font procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département ou tous les départements concernés.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique est publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé dans les communes concernées par l'aliénation. Cet arrêté est également affiché aux extrémités du chemin ou des chemins concernés et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

Versions Liens relatifs

• Article R161-27

Modifié par DÉCRET n°2015-955 du 31 juillet 2015 - art. 1

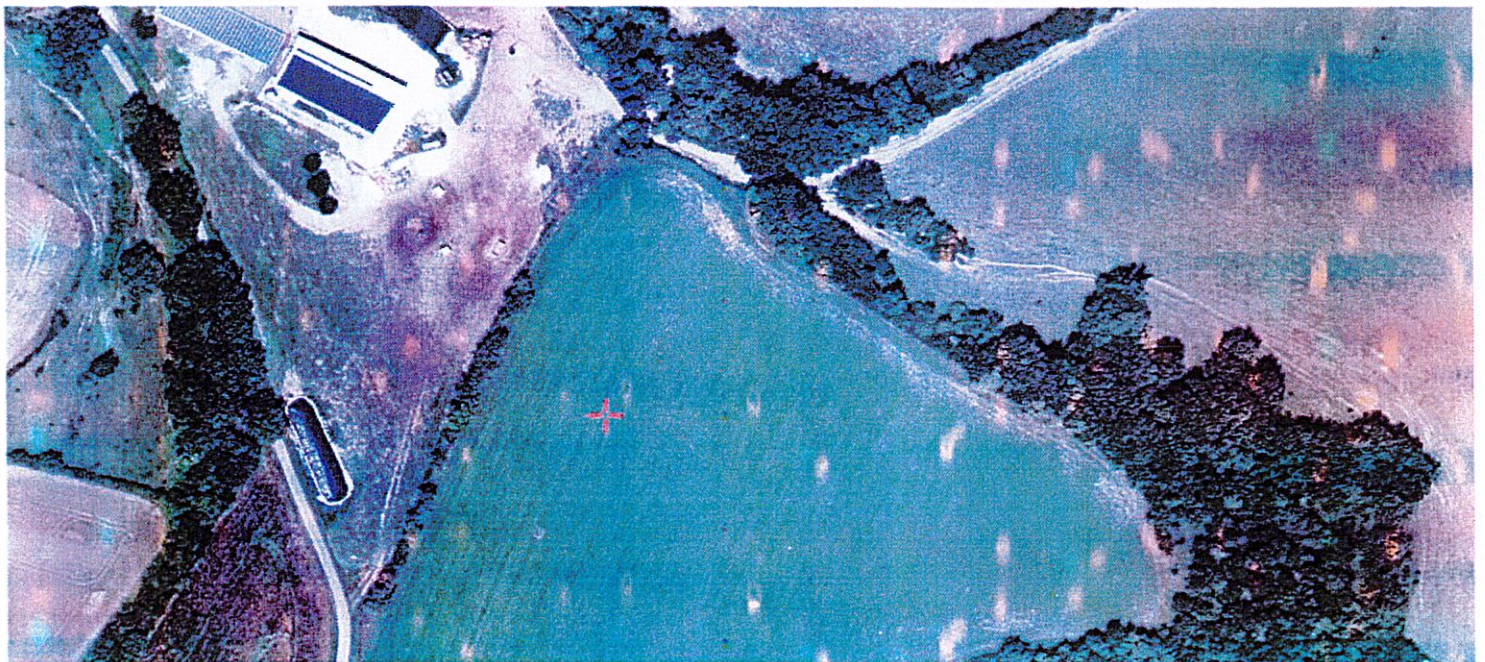
A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête qui, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, transmet au maire ou aux maires des communes concernées par l'aliénation, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, la délibération du conseil municipal ou, dans les cas prévus à l'article L. 161-10-1, les délibérations concordantes des conseils municipaux décidant l'aliénation sont motivées.

En outre, pour les chemins inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, les conseils municipaux doivent, préalablement à toute délibération décidant de leur suppression ou de leur aliénation, avoir proposé au conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

ML

2/8

Un accès routier peut être fait qui longe la limite de la parcelle 160 jusqu'à la Route de La Bouysse



MM

en rouge
le chemin de l'enquête

HW



Détails

✎ Écrit par : CEGAIA & SOS SEGALA NATURE

courrier des lecteurs

La Vole Romaine : un passé, une histoire, un patrimoine ...vaut-elle 1 €?

Tracée à l'époque Gallo-Romaine (vestiges à Trévien : dolmen du Nougayrol), puis route du Moyen Âge reliant Rodez à Toulouse, elle est répertoriée dans les annales de la faculté de Toulouse (ref Soutou André « Une voie romaine Toulouse à Rodez » Pallas 10/1961 pp 97-107).

Elle traversait Monestiés franchissait le pont de Candèze pour monter vers La Bouysse où le moulin à vent servait à moudre le grain des terres agricoles notamment celles du domaine de St-Hippolyte où elle passait, à mi-chemin entre Combefa et St-Hippolyte pour continuer par Goudour et Campgrand vers la vallée de la Zère.

C'est par cette route cahoteuse que le groupe statuaire du château de Combefa, joyau de la cité, fut transféré à la Chapelle St-Jacques en 1774 à l'aide de 14 charrettes tirées par des boeufs.

C'est par cette route qu'affluaient les pèlerins vers l'Hôpital St-Jacques et l'église St-Pierre pour faire étape.

C'est par cette route que transitaient les marchands au Moyen Âge contournant Gaillac par le chemin Toulze (Toulouse).

Or, entre La Bouysse et Monestiés, cette Voie Romaine, donc chemin rural public, est barrée par l'agriculteur riverain depuis des années.

Les demandes de son libre passage n'ont pas abouti et le Conseil Municipal en date du 05/09/2025 s'est prononcé par vote pour soumettre la cession de cette portion pour le symbolique à enquête publique.

Cette Voie Romaine, élément de l'Histoire et du Patrimoine de la Cité Médiévale, menacée de disparition, mériterait un meilleur sort.

Pour cela, les associations CEGAIA et SOS Ségala Nature ne souhaitant pas que soient gommés en même temps ce bien commun et son 'Histoire' proposent à M. le Maire de le réhabiliter en créant un sentier patrimoine de randonnée d'environ 10 km jalonné de panneaux explicatifs reliant Monestiés à Combefa, avec détour par le château de St-Hippolyte (retour par le GR 36).

Les Associations CEGAIA et SOS Ségala Nature

mh

Ce tronçon de voie "romaine" est un patrimoine inestimable puisqu'on peut jalonner son histoire à travers les siècles.

5/8

A Combefa (sur commune de Monestiès-sur-Cérou: point gallo-romain signalé sur la carte n° 9 de la Carte archéologique de la Gaule Romaine (un travail monumental commencé en 1931 qui a duré 20 ans et qui s'est enrichi à partir de 1988 des 138 volumes de la Carte archéologique de la Gaule (CAG) , aujourd'hui numérisés sur le site Gallica: le maire de Monestiès devrait être fier d'avoir un tel patrimoine sur son territoire!)

A La Bouysse («*touffe de buis, buis, buisson*») , en deux points situés de part et d'autre du chemin, en haut de la côte du Moulin à Vent on a trouvé les ruines d'habitations aménagées dans des rochers calcaires sur le rebord du Causse, au sommet du versant Sud de la vallée du Cérou, occupées par les Rutènes avant la conquête de la Narbonnaise par les Romains. Des tuiles à rebord, des céramiques sigillées et une monnaie de Claude ont été recueillies.

La toponymie nous indique qu'à Combefa (*cumba*: mot gaulois pour parler d'une petite vallée encaissée généralement sèche + *fanum* mot latin pour un petit temple romain, un sanctuaire au bord de la route).

Cette voie a donc été construite par-dessus une section de chemin pré-existant.

Le tracé a été repris au Haut Moyen âge à la Peyrade (de l'occitan *La Peyrada* : « *endroit pierreux* » et donc "*chemin empierré*"), en bordure de la commune de Trévien, où se dresse le dolmen de Nougaurol (du latin *nux, nucis*, « noix, noyer » et en occitan *noguièr*+ le suffixe occitan *-airòl/-eiròla*, collectif indiquant une noyeraie; on utilisait beaucoup l'huile de noix pour la cuisine et l'éclairage et le tourteau de noix servait à faire un "nougat" médiocre).

Ce mégalithe a imposé le tracé de la route. Près de la Bouysse se trouve un lieu-dit "Ragoul" (un toponyme transformé en hydronyme "*Raoul*"): il s'agit d'une ancienne villa romaine. Elle évoque la conquête romaine et la création de « *villae* » qui étaient des domaines agricoles travaillés par des esclaves où l'on cultivait essentiellement du blé, du millet et du seigle, broyés dans le moulin de la Bouysse dont la trace de l'emplacement nous est parvenue.

A côté de ces grandes exploitations il y a un grand nombre de petits paysans qui vivent en polyculture sur des propriétés morcelées. Ce sont souvent des métairies qui portent, sur la carte de Cassini, le nom de *borio* (*Borio de Groc- groc* signifiant "*jaune*"?) *borie* (*Borie Blanche*) ou de *mas* (*Mas Blanc*).

Ces bories et mas sont la propriété de l'Église, de nobles qui les donnent en fermage ou en métayage. Près de la *Borie Blanche* se trouve "*Canourgues*". Ce terme vient de "*canorgue* ou "*chanoine*" qui a droit aux revenus de certaines terres qu'on lui payait annuellement.

Le château de Combefa qui est implanté sur un éperon rocheux dominant de 80 mètres le ruisseau la Zère, affluent du Cérou a pour vocation de surveiller la route de Rodez à Toulouse.

Cette route est en effet parcourue par les bandes de routiers au cours de la guerre de 100 ans, pendant les guerres de religions, etc.....

On sait qu'il abrite des gens d'armes. Ceux-ci, en 1440, tiennent prisonniers deux habitants de Cestayrol convaincus d'avoir mis à mort une bête de somme. Les consuls de Cestayrols doivent emprunter pour payer la rançon. De tout temps les habitants ont cherché à se protéger des bandits de grand chemin et *La Bouysse* recèle dans son sous sol le témoignage d'un habitat de refuge qui paraît dater de la fin de l'époque romaine : derrière des murs servant de défense, existaient sans doute des cabanes de branchages à usage temporaire.

mt

L'occupation de ces lieux se continue au cours des siècles suivants puisque sur la carte de Cassini figure un moulin à vent qui est devenu par la suite toponyme. Les moulins à vent se généralisent en Europe vers le XII^e siècle et on les trouve sur les côtes maritimes sur des éminences isolés ou groupés. Le moulin est bien indiqué sur la carte de 1860 au 80.000e.

La voie "romaine" le relie non seulement au centre de Monestiés, mais aussi aux exploitations agricole qui viennent apporter à moudre les céréales qu'elles cultivent.

Ce tronçon de voie romaine est donc un "lieu de mémoire" qui a été foulé de la préhistoire (présence des Rutènes) à nos jours. Il est d'une importance bien visible aujourd'hui.

Les marchands du Moyen Age l'empruntaient pour éviter Albi, venant de Rodez pour se rendre à Toulouse ou inversement, franchissant dès le 12ième siècle au bas de la côte le pont de Candèze avant de s'arrêter à l'Eglise St Pierre construite en style roman au 12ième siècle et reconstruite au 16ième siècle après les destructions dues aux combats de la croisade des Albigeois.

Ce chemin est aussi une draille empruntée par les troupeaux qui transhument vers des pâturages d'altitude. Hors les murs, le foirail atteste de l'activité marchande ancienne de Monestiés (13 foires par an.) Au lieu dit la Barthelière (vieux français, *barthe*= *buisson*, *bouquet de bois*), à la confluence de Cérou et du Ceret, les nombreux fragments d'amphores mis au jour attestent de l'insertion très tôt du site dans les flux commerciaux avec la côte méditerranéenne.

Les remparts de la ville sont percés pour donner accès à la place du foirail; dès le 18ième siècle le comblement des fossés permet d'offrir aux habitants une promenade ombragée, les Lices, le long du Cérou, qui enlace Monestiés, l'âme même du village.

L'ancienne voie romaine est aussi un "*chemin roumieux*" fréquenté par les pèlerins de Compostelle. Un hôpital St Jacques les accueille dès le 13ième siècle. On y admire aujourd'hui, dans l'ancienne salle des malades transformée en chapelle, une mise au tombeau splendide datée de 1490. Il provient du château épiscopal de Combefa, une forteresse médiévale bâtie vers 1270, pour les évêques d'Albi qui l'abandonnent en 1720.

Cet ensemble statuaire a été commandé par Louis 1er d'Amboise, évêque d'Albi (1474-1502) pour décorer la chapelle de son château de Combefa, consacrée en 1490. Le château, résidence des évêques d'Albi, est peu à peu abandonné au profit de celui, moderne, du Petit Lude à Albi et voué à la démolition.

Ce sont les habitants de Monestiés qui sauvent les œuvres: l'attachement des Monestiésains à leur patrimoine trouve déjà à cette époque une expression éclatante.. Ils obtiennent du Cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome et archevêque d'Albi, l'autorisation de les transporter de Combefa à Monestiés.

Le transfert, la procession, a lieu le 1er juin 1774, pendant 3 jours, à l'aide de 14 charrettes attelées de bœufs par un chemin escarpé et sinueux sur un terrain cahoteux (chaque statue pèse environ 400 kg). Le convoi a dû emprunter la voie "romaine" qui, après la *Bouysse* passe entre *Combefa* et *Saint Hyppolyte*. Ce tronçon de voie n'est pas un simple trait sur une carte, il relie ce chef-d'œuvre unique au monde aux ruines romantiques du château de Combefa, c'est l'artère vitale qui depuis des siècles fait le lien entre les habitants des lieux, les passants, les pèlerins venus de tous les horizons et d'au-delà des frontières.

Ce rappel historique montre la richesse patrimoniale de Monestiés, mentionnée une première fois en 936. Ce nom viendrait de « monasterio » qui signifie « monastère ».

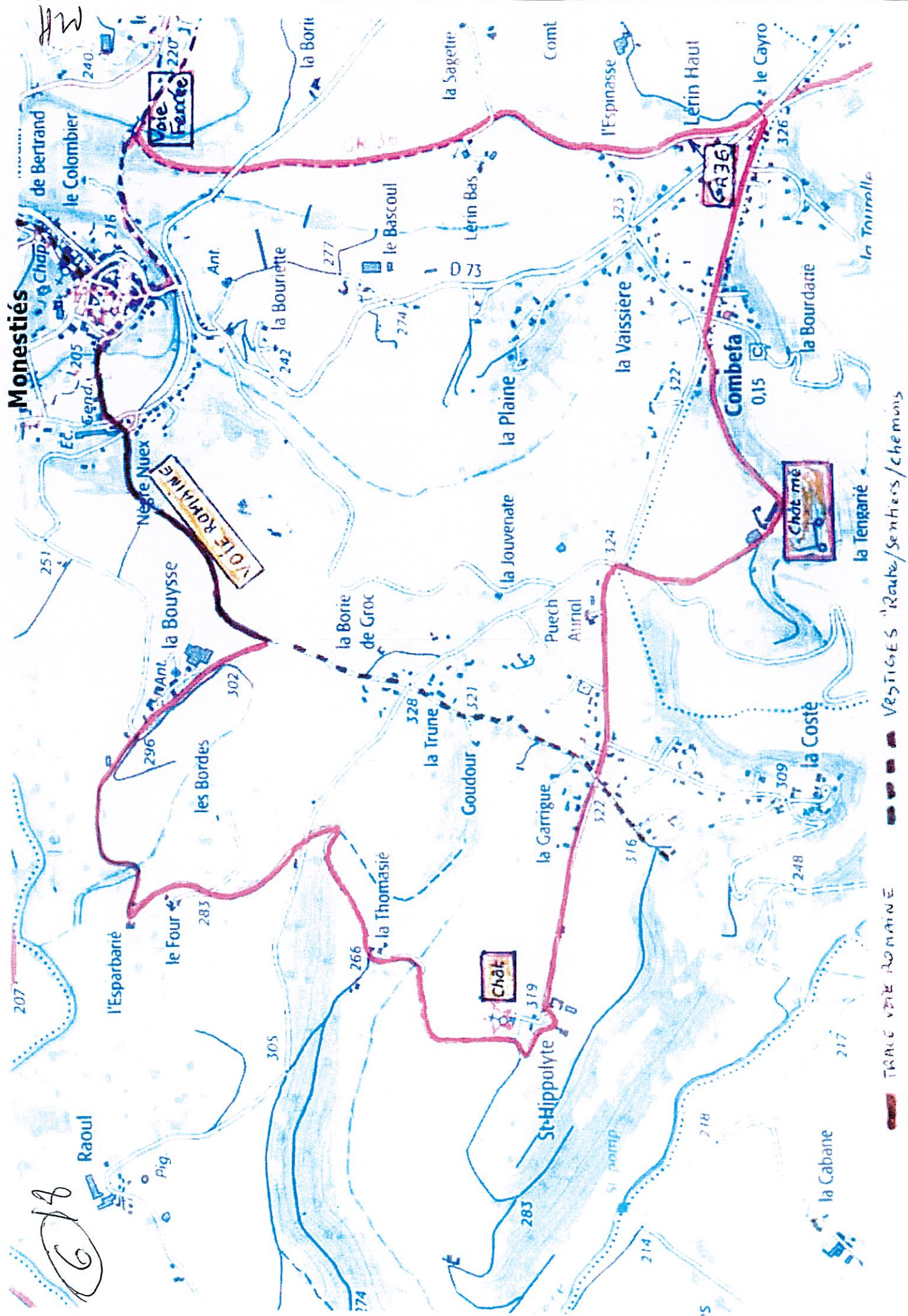
Le tracé de l'ancienne voie dite "romaine" relie tous les témoins du passé de Monestiés. C'est un "*lieu de mémoire*, porteur au présent de valeurs symboliques de la « *mémoire collective du passé* » (P.Nora).

Brader ce tronçon de voie antique et même préhistorique serait une atteinte grave à la mémoire collective des Monestiesain(e)s.

Le maire, qui est gardien du patrimoine doit aussi en être le promoteur de la valeur patrimoniale du territoire qui lui a été confié. Maurice Le Lannou, géographe, présente le paysage comme "un livre de sagesse et de raison", dans lequel s'inscrit la dialectique des rapports de l'Homme et de la Nature.

Nous demandons à Monsieur le Maire de Monestiés de rendre à ce témoins historique, sa fonction initiale, de le restituer au patrimoine communal et de laisser le passage libre aux randonneurs.

HW



Départ : Village de Monestiés

Le sentier débute dans le cœur médiéval du village, remarquable par :

- La Mise au Tombeau, chef-d'œuvre du XVe siècle, classée Monument historique ;
- La fontaine du Griffoul et les ruelles médiévales parfaitement conservées ;
- L'église Saint-Pierre et ses fresques anciennes.

Les randonneurs quitteront le bourg par la porte sud du village pour traverser le pont de Candéze, élément majeur du patrimoine local.

Étape 1 : « Le Candéze le château de Monestiés pont de et la voie romaine. »

Le pont de Candéze, situé sur l'ancien axe Rodez-Toulouse, constitue le point d'entrée de la voie romaine.

Ce tronçon antique, encore visible par endroits, témoigne du maillage routier gallo-romain et constitue un élément patrimonial d'intérêt historique majeur.

Cette portion fera l'objet d'une signalétique explicative (panneaux, bornes d'interprétation).

Étape 2 : Château de Saint-Hippolyte

En suivant la voie romaine, le sentier mène au château de Saint-Hippolyte, édifice d'origine médiévale.

Ce site privé mais visible depuis le chemin offre un panorama remarquable sur la vallée du Cérou et témoigne de la puissance féodale du secteur aux XIVe-XVe siècles

Étape 3 : Château de Combefa (1270)

En poursuivant par la route communale, le promeneur arrive devant les ruines du château de Combefa, ancien siège de la seigneurie de Combefa.

Ce site, chargé d'histoire, fut un lieu stratégique et artistique, notamment avec le bas-relief de la Mise au Tombeau aujourd'hui conservé à Monestiés.

Étape 4 : Connexion au GR36

Le parcours rejoint ensuite le GR36, itinéraire national reliant Ouistreham (Normandie) à Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales).

Ce sentier traverse intégralement le département du Tarn et offre une continuité parfaite pour les randonneurs souhaitant prolonger leur itinéraire.

Étape 5 : L'ancienne voie ferrée Carmaux – Vindrac

Le sentier emprunte ensuite un tronçon de l'ancienne ligne ferroviaire Carmaux-Vindrac, vestige du patrimoine industriel du XIXe siècle.

Les marcheurs pourront découvrir :

- L'unique tunnel de cette ancienne ligne SNCF, toujours praticable à pied,
- Des ouvrages d'art ferroviaires (ponts, tranchées) intégrés dans le paysage.

Étape 6 : Retour à Monestiés par le pont du Groc

Le circuit se referme par le pont du Groc, autre élément patrimonial marquant du territoire, avant de regagner le centre du village de Monestiés.

Intérêt patrimonial, environnemental et touristique

Patrimonial : mise en valeur d'un ensemble unique (voie romaine, châteaux médiévaux, vestiges ferroviaires).

Naturel : découverte des paysages du Cérou, de sa faune et de sa flore, dans un cadre rural préservé.

Touristique : complémentarité avec le GR36 et le label Plus Beaux Villages de France ; potentiel de développement d'un tourisme de séjour.

Pédagogique : possibilité de parcours thématiques (Antiquité, Moyen Âge, Révolution industrielle).

ML

Villeneuve Le 9 Mars 1840

Monsieur le préfet

Plusieurs individus de cette commune s'étant
venus plaindre de ce que le sieur Gardes jeune propriétaire
bonifié, un de nos administrés, en face de la propriété
dite le pré communal, usurpait la voie publique
et la boucherait au point de la rendre presque
impraticable, j'ai me suis rendu sur les lieux
et ai reconnu que deux d'entre eux étaient plus que
fondés. Je n'ai trouvé sur les lieux que deux maçons
étant allé à la maison dudit Gardes, je lui sommé
de cesser la clôture de sa propriété et de remettre les
choses dans leur état primitif ou du moins de laisser
une voie convenable après l'avoir sommé en
diverses reprises, il m'a enfin dit qu'il voulait la
continuer, que ni maire ni préfet ni archevêque
ne sauraient l'empêcher de continuer.

Ce chemin aujourd'hui rural est dit de gaillac
à monestier en face de cette propriété, lors de la vente
des biens nationaux, on l'ajouta en étalici de dix
deux mètres et plus, au contour surtout; ce pré
communal avait eu jadis un large fossé qui
aujourd'hui beaucoup refermé mais qui sert à
faire servir la charrue d'une partie de la commune

on y laisse l'ordure par terre par un espace après
grand puits que. Les charrettes passent allées et
revient, et même faire secher les chaumes lorsqu'ils
portent de l'eau. aujourd'hui il est réduit à une
passage d'une charrette attelée de mulet au contour
sur tout.

Gardez objectera sans doute que d'autres ont
empiété sur d'autres chemins et qu'il ne veut
rien que lorsque les autres reviennent. il est vrai
que les fortes usurpations sont aujourd'hui fréquentes
et que. Bien constatée dans les endroits où la voye
est encore assez large, elles pourraient donner quelque
argent à la commune. Mais l'administration
locale ne peut elle seule les faire constater. Sans
hypothèse grandement. il serait à propos que
l'administration supérieure déléguât un agent
voyeur ou tout autre aux frais de l'Etat.
pour parvenir à ce but.

D'après ce qui précède veuillez Monsieur le préfet
prendre les mesures que vous jugerez convenables
pour faire cesser cet état de choses et rappeler à
l'ordre tout ce qui tend à garder que les autres qui
peuvent avoir empiété sur les chemins de la
commune.

Agreez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma
considération la plus distinguée
Le Maire

La Bouysse 4-11-2025

M^{me} DUCROS Marie-Chantal
8^{te} de la Bouysse
81640 Monesties

à
Monsieur le Commissaire enquêteur

Native de la Bouysse (1952) et ayant repris l'exploitation familiale (1974) certifie que le chemin rural dit "de la Bouysse", n'a jamais été emprunté par des personnes et encore moins par des véhicules ou autres, car ce chemin avait disparu et était envahi par les précédents propriétaires depuis environ 80 ans. Comme peuvent le prouver les arbres au milieu et les ronces qui l'ont envahi.

Aujourd'hui, le paysage a changé, car les anciens propriétaires sont décédés et les terrains qui longent ce chemin, ont été rachetés par moi-même au fur et à mesure; dont la réouverture serait un danger permanent avec les animaux qui le longent et le traversent sur plusieurs points.

Déjà, lors de l'installation de mon fils Ducros Bernard (en 2000) nous avons eu un soucis avec ce chemin, qui avait été réouvert en Janvier 2006, par des personnes en réinsertion, sans que personne nous ait averti. J'avais interpellé Monsieur Marby, maire de Monesties, l'avoir mis en garde sur le fait, que des animaux auraient pu blesser ces jeunes, voir d'autres personnes. Courrier joint en pli recommandé à la mairie de Monesties le 17 Janvier 2006. Courrier resté sans réponse, mais tous les travaux ont été arrêtés au vu de la dangerosité.

Aujourd'hui mes petits fils (7^{ème} génération) se sont installés sur l'exploitation en B.A.E.C avec leur père, et le problème demeure et ressurgit. Il est nécessaire que ce chemin puisse leur revenir en contrepartie de la régularisation de la route communale.

J'espère que mes descendants, Monsieur le Commissaire enquêteur pourront exercer leur métier d'agriculteurs dans la quiétude et la sérénité.

En espérant que ma lettre sera prise en considération,
recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères remerciements

M. Bouas

X : ci joint la lettre du 17 janvier 2006 à Monsieur le Maire.



enquetepublique monestiés <enquetepubliquemonesties@gmail.com>

Chemin de la Bouysse

1 message

Martine Raffanel <martou811@icloud.com>
À : enquetepubliquemonesties@gmail.com

5 novembre 2025 à 14:52

Envoyé de mon iPad

Contact www.monesties.fr du 08-11-2025 16:25

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

sam. 08/11/2025 16:25

À :accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : ROUVELLAT

Prénom : Emilie

Adresse : 134 Hameau de Montpieu

Adresse suite :

Ville : 81190 MOULARES

Téléphone :

E-mail : jean-paul.rouvellat@orange.fr

Message : Bonjour,

Ce message est à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur au sujet de l'enquête publique relative au chemin de La Bouysse.

Je souhaite exprimer un avis défavorable à la réouverture du Chemin de la Bouysse.

A ma connaissance, ce chemin n'a jamais été ouvert depuis plus de vingt ans. Sa réouverture créerait des difficultés réelles pour les agriculteurs qui exploitent les terrains voisins et risquerait d'entraver leur travail quotidien.

Il ne faut pas oublier que ce chemin a fait l'objet d'un échange de terres, notamment avec une portion de la route de Monestiés située à proximité. Cet accord reposait sur des engagements verbaux, conclus entre personnes de confiance et respectés pendant des décennies.

Il est regrettable qu'aujourd'hui, des personnes qui ne sont pas originaires de Monestiés remettent en cause ces ententes locales et rendent caducs les accords passés par nos anciens. Ces remises en question témoignent d'un manque de respect pour l'histoire et les pratiques locales, pourtant fondées sur la parole donnée et le bon sens rural.

Par ailleurs, la réouverture du chemin ferait courir un risque réel en matière de sécurité agricole. Une simple négligence, volontaire ou non, sur la fermeture des passes ou des clôtures pourrait entraîner la divagation d'animaux, des accidents ou des dégâts importants. Ce risque, bien connu des agriculteurs, ne doit pas être ignoré dans la prise de décision.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à la réouverture du Chemin de la Bouysse.

Fait à Moularès, le 8 novembre 2025.

ROUVELLAT Emilie.

Contact www.monesties.fr du 10-11-2025 06:24

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

lun. 10/11/2025 06:24

À :accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : MAXIME ROBERT

Prénom : MAXIME

Adresse : 5 ALLEE DE L OUEST

Adresse suite :

Ville : 69580 SATHONAY-CAMP

Téléphone :

E-mail : maximerobert1602@hotmail.com

Message : Message concernant l'enquête publique du chemin de la Bouysse.

Nous sommes venus en vacances à plusieurs reprises dans cette commune et nous avons passé à chaque fois des très bons moments.

Nous avons fait plusieurs randonnées sur les "hauts" de la commune et nous n'avons jamais eu de problème.

J'apporte tout mon soutien à l'agriculteur et je suis contre la réouverture de ce chemin.

Courage aux agriculteurs Français qui ont déjà assez de problèmes....



enquetepublique monestiés <enquetepubliquemonesties@gmail.com>

réhabilitation de la voie romaine pour la création d'une boucle de randonnée

2 messages

isabelleguiraud <isabelleguiraud@orange.fr>
Répondre à : isabelleguiraud <isabelleguiraud@orange.fr>
À : enquetepubliquemonesties@gmail.com

6 novembre 2025 à 16:54

Nous sommes des randonneurs comme il y en a tant dans notre département, randonneurs locaux et randonneurs touristes qui viennent visiter le beau village de Monestiés classé.

Il serait intéressant pour le rayonnement de la commune de Monestiés, proche d'Albi classée au patrimoine de l'UNESCO de réhabiliter et valoriser la voie romaine sur la commune de Monestiés en créant un sentier de 'randonnée patrimoine' jalonné de panneaux explicatifs mettant en relief le lien historique Monestiés-Combefa, en incluant le château de St Hippolyte dont le domaine était traversé par cette Voie Romaine.

On peut voir comme exemple le chemin de randonnée qui a été réalisé à Pampelonne sur le thème du passage de Jaurès récemment ouvert par cette commune avec des panneaux explicatifs.

Isabelle et Patrice Guiraud

Lescure d'Albigeois

enquetepublique monestiés <enquetepubliquemonesties@gmail.com>
À : luc.durand@sfr.fr

12 novembre 2025 à 08:57

----- Forwarded message -----

De : **isabelleguiraud** <isabelleguiraud@orange.fr>
Date: jeu. 6 nov. 2025 à 16:54
Subject: réhabilitation de la voie romaine pour la création d'une boucle de randonnée
To: <enquetepubliquemonesties@gmail.com>
[Texte des messages précédents masqué]

Contact www.monesties.fr du 10-11-2025 11:37

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

lun. 10/11/2025 11:37

À :accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : SUDRES

Prénom : Jean-Claude

Adresse :

Adresse suite :

Ville : 12800 CAMJAC

Téléphone :

E-mail : jean-claude.sudres@wanadoo.fr

Message : Bonjour,

je vous écris dans le cadre de l'enquête publique qui est en cours sur le chemin de la Bouysse.

en tant qu'agriculteur, je trouve ça complètement inconcevable de remettre en cause après des décennies l'échange entre un chemin et une route qui n'avait pas été formalisé mais qui est de fait.

cela va à remettre en cause toute l'organisation d'une exploitation agricole avec tous les risques que cela occasionnent pour la pérennisation d'une activité agricole nécessaire à l'entretien de l'ensemble de notre territoire et pas que d'une portion de chemin.

Espérant que mon message sera entendu.

Cordialement,

Jean-Claude SUDRES

Contact www.monesties.fr du 10-11-2025 11:27

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

lun. 10/11/2025 11:27

À : accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : GARRIGUES

Prénom : Elodie

Adresse :

Adresse suite :

Ville :

Téléphone :

E-mail : elodie.bastide@gmail.com

Message : Bonjour,

Concernant l'enquête publique pour le chemin de la Bouysse, je trouve ça absurde de vouloir ouvrir un chemin inutilisé depuis des décennies juste pour mettre à mal les propriétaires d'une exploitation agricole et un projet de méthanisation.

J'espère que la raison l'emportera sur les intérêts personnels de porter atteinte à l'activité agricole.

Cordialement,

Elodie GARRIGUES

Contact www.monesties.fr du 08-11-2025 15:57

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

sam. 08/11/2025 15:57

À : accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : ROUVELLAT

Prénom : Jean-Paul

Adresse : Montpieu

Adresse suite :

Ville : 81190 MOULARES

Téléphone :

E-mail : jean-paul.rouvellat@orange.fr

Message : Bonjour,

Ce message concerne l'enquête publique relative au chemin de La Bouysse.

Il est à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Je souhaite exprimer mon opposition à la réouverture du Chemin de la Bouysse.

A ma connaissance, ce chemin n'a jamais été ouvert à la circulation depuis plus de vingt ans. Il serait inadmissible que la réouverture de ce passage empêche les agriculteurs de travailler et de circuler librement sur leurs exploitations.

Il est important de rappeler qu'un échange de terrains a déjà eu lieu notamment avec une portion de la route de Monestiés située non loin de ce chemin. Cet échange tenait lieu d'accord équilibré, fondé sur des engagements verbaux clairs et respectés à l'époque.

Aujourd'hui, il est regrettable de constater que ces engagements ne sont plus honorés, alors même que certaines personnes ne voient aucun inconvénient à ce qu'une route communale traverse une propriété privée.

Cette situation illustre un manque de cohérence et de respect des accords passés, qui ne peut qu'alimenter les tensions locales.

Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à la réouverture du Chemin de la Bouysse.

Fait à Moularès, le 8 novembre 2025.

ROUVELLAT Jean-Paul.

Contact www.monesties.fr du 08-11-2025 11:54

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

sam. 08/11/2025 11:54

À : accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : BEAUVIEL

Prénom : Emma

Adresse :

Adresse suite :

Ville :

Téléphone :

E-mail : thema2031@gmail.com

Message : Bonjour

Je vous écris car je suis contre l'ouverture du chemin de la Bouysse. En effet, ce chemin étant inutilisé depuis des années, son ouverture n'apporterait aucune plus value, il n'a jusqu'à présent manqué à personne. De plus, ce chemin étant au milieu des prés d'une exploitation dans lesquels se trouvent des animaux, son ouverture représenterait un risque pour les promeneurs qui seraient directement en contact avec les bêtes. Cela créerait aussi un stress pour les animaux de la ferme.

Cordialement

BEAUVIEL Emma

Contact www.monesties.fr du 08-11-2025 11:32

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

sam. 08/11/2025 11:33

À : accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : Suraud

Prénom : Ronan

Adresse :

Adresse suite :

Ville :

Téléphone :

E-mail : ronan.srd@gmail.com

Message : Bonjour, je vous envoie un message par rapport à l'enquête public sur le chemin de la bouysse. Je suis contre l'ouverture de ce chemin, car il est inutile, depuis plus de 20 ans personne n'a réclamé son ouverture (bizarrement). De plus, il se pose la question de la sécurité par rapport à son emplacement situé au milieu de pré où se trouvent des animaux (vaches & veaux). Cette réouverture mettrait en difficulté l'exploitation agricole de la Bouysse. Enfin, il faudrait se questionner sur le réel intérêt qui a poussé certaines personnes à défendre l'ouverture de ce chemin.

Cordialement.

Contact www.monesties.fr du 08-11-2025 10:22

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

sam. 08/11/2025 10:22

À : accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : DUCROS

Prénom : Céline

Adresse : 15 Route de la Bouysse

Adresse suite :

Ville : 81640 Monestiés

Téléphone :

E-mail : celine-ducros@orange.fr

Message : Bonjour,

Je soussignée, Ducros Céline, résidente depuis 1997 au lieu-dit La Bouysse à Monestiés, souhaite apporter les observations suivantes concernant le chemin faisant actuellement l'objet de l'enquête publique au chemin de La Bouysse.

Ce message est à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Depuis mon arrivée sur la commune en 1997, je peux affirmer que le chemin concerné n'a jamais été utilisé par le public.

Il est aujourd'hui et depuis longtemps impraticable, envahi par la végétation, par des éboulements et sans entretien depuis plusieurs décennies.

Aucun passage régulier de véhicules, de piétons ou d'engins agricoles n'a été observé depuis au moins 25 ans.

Actuellement, quatre agriculteurs vivent et travaillent sur cette exploitation.

Le chemin en question traverse directement les parcs où sont élevés les bovins.

Sa réouverture ou son utilisation publique ferait courir plusieurs risques :

- Risque de sécurité pour les promeneurs, en raison du comportement imprévisible des bovins face à des inconnus (notamment quand il y a des chiens, enfants et que la vache a son veau),
- Risque de stress pour les animaux,
- Perturbation importante du travail agricole quotidien.

Il existe d'autres chemins qui permettent déjà la circulation locale :

- Le chemin passant au 15 route de la Bouysse, entretenu régulièrement par mon mari et/ou mes enfants, alors même que nous n'en avons pas la responsabilité, ni l'usage. Ce chemin est connu des circuits de randonnée, ou course (comme la Ségalaie).
 - Le chemin de La Coste, les abords sont entretenus à l'épaveuse, et accessible sans danger pour les marcheurs.
- Ces itinéraires constituent des alternatives sûres et fonctionnelles pour le passage du public.

Il est important de préciser que mon mari est propriétaire d'une partie de la route communale située à proximité.

Dans ce contexte, il serait judicieux d'envisager un échange entre cette portion de route communale et le chemin objet de la présente requête.

Cette solution permettrait :

- de régulariser la situation foncière,
- de préserver la sécurité du public et des animaux,
- et de conserver un réseau de circulation cohérent et entretenu dans le secteur.

Au vu de ces éléments :

- le chemin concerné n'a plus d'usage public depuis au moins 1997,
- sa réouverture présenterait des risques pour les personnes et les animaux,
- et un échange avec la portion de route communale appartenant à mon mari constituerait une solution équilibrée et pertinente.

En conséquence, je suis défavorable à la réouverture du chemin et je sollicite donc que ces observations soient prises en compte dans le rapport final du commissaire enquêteur.

Fait à Monestiés, le 8 novembre 2025.

Céline DUCROS.

Contact www.monesties.fr du 11-11-2025 22:09

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

mar. 11/11/2025 22:09

À : accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : ROBERT

Prénom : Nathalie

Adresse : 2975 Route Royale

Adresse suite :

Ville : 33240 La Lande de Fronsac

Téléphone :

E-mail : nathalie.robert34@orange.fr

Message : Objet : Enquête d'utilité publique chemin rural de la Bouysse. Arrêté 2025-AR20

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis la petite fille de Mr et Mme Rustan, nièce de Mr et Mme Ducros Joseph et Chantal, et cousine de Mr Ducros Bernard.

J'atteste que je n'ai jamais vu ce chemin rural ouvert pour activité de randonnée et autres.

J'ai passé une partie de ma jeunesse (vacances), sur la propriété familiale, et habitée à la Bouysse à partir de 1984. Je m'y rend d'ailleurs régulièrement.

Je suis favorable, à la décision du conseil municipal, pour céder ce chemin à Mr Ducros Bernard, pour qu'il continue son activité d'agriculteur, et régulariser cette situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mme Robert Nathalie

Contact www.monesties.fr du 11-11-2025 21:31

www.monesties.fr <email-non-lu@monesties.fr>

mar. 11/11/2025 21:32

À : accueil@monesties.fr <accueil@monesties.fr>;

Vous avez reçu une demande de contact sur votre site www.monesties.fr

Nom : ROBERT

Prénom : Régis

Adresse : 2975 Route Royale

Adresse suite :

Ville : 33240 LA LANDE DE FRONSAC

Téléphone :

E-mail : regis.robert3381@orange.fr

Message : Objet : Enquête d'utilité publique chemin de la Bouysse . Arrêté 2025-AR 20

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Etant natif de la commune de Monestiés, j'ai eu l'occasion t'arpenter les terrains du hameau de la Bouysse.

Je n'ai jamais vu ce chemin rural ouvert et praticable.

Je suis favorable à la décision du conseil municipal de Monestiés, pour la cession de ce chemin rural à Monsieur DUCROS Bernard afin que ce ne soit pas pénalisant pour son exploitation.

Bien cordialement

Mr ROBERT Regis